

CIBLE : cabinet médical ou de radiologie, vétérinaire.

LES TENDANCES DU MARCHE :

- **130 295** médecins libéraux ou mixtes exercent en France en 2014 (INSEE)
- Prime moyenne annuelle constatée sur notre portefeuille : **1.010€HT**

EXEMPLE DE SINISTRE RECENT TRAITE PAR NOS SERVICES :

- la portière du véhicule d'un médecin a été forcée pendant les visites à domicile chez les patients. Du matériel médical a été volé : **Coût du sinistre : 2.700 €**

NOTRE PROPOSITION :

Une offre Multirisque Professionnelle spécifiquement conçue pour les besoins des médecins et radiologues avec la possibilité de souscrire en option une Protection Juridique et une Multirisque Immeuble.

Points Forts

Une offre développée sur mesure et mettant l'accent sur les garanties qui comptent vraiment pour la profession :

- ✓ Vous bénéficiez de la **clause de connaissance du risque par l'assureur** relative en particulier aux protections antivol.
- ✓ Le **contenu professionnel** est assuré en **valeur à neuf** (incendie – dégât d'eau – vol – vandalisme...) avec une compensation de la vétusté à dire d'expert en cas de sinistre pouvant aller jusqu'à 33 % de la valeur à neuf.
- ✓ Les **fonds du cabinet professionnel** sont couverts en cas de **vol** par effraction ou agression y compris lorsqu'ils se trouvent (sous clefs) dans **l'appartement privé** du praticien.
- ✓ Le **vol** par effraction ou agression **de l'ordinateur** portable servant à la **comptabilité** du cabinet est couvert ainsi que la **reconstitution des médias** y compris dans **l'appartement privé** du praticien.
- ✓ Vos **plaques professionnelles** devant l'entrée sont protégées par la garantie **bris de glace et enseignes** sans plafond de capital et sans franchise.
- ✓ Nous n'appliquons **aucune journée de carence** ou franchise lorsque la garantie **Pertes d'Exploitation** entre en jeu suite à incendie.
- ✓ En cas de **dommage ou de vol des effets** de vos **clients** au cabinet lors de la consultation, vous êtes couverts par la garantie Responsabilité Civile en tant que dépositaire.
- ✓ Les dommages au contenu résultant d'un **effondrement total ou partiel de l'immeuble ou du faux plafond** sont couverts en valeur à neuf.

50 ans
d'expérience

Avec April

- **50 années d'expérience** dans le domaine des professionnels de la santé
- **Un tarif en ligne en quelques clics** pour **une solution sur mesure**
- **Un conseiller dédié en cas de sinistre**, qui suivra l'instruction de votre dossier de sa déclaration jusqu'à son règlement

GARANTIES DE BASES

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incendies – Explosions & Risques annexes <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dommages électriques ✓ Choc de véhicule même non identifié ✓ Excès de chaleur sans embrasement ✓ Tempêtes – grêle – poids de la neige ✓ Attentats – émeutes – mouvements populaires ✓ Effondrement ▪ Dégât des eaux et risques annexes ▪ Vol 	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu (matériel, agencements, marchandises) : montant à définir par le souscripteur et à indiquer dans les Conditions Particulières. L'assureur interviendra au maximum à hauteur de ce capital.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bris de glace et enseignes 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital Illimité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pertes d'exploitation suite à incendie – explosions & risques annexes (sur option) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tempête – grêle – poids de la neige – effondrement ✓ Dégâts d'eaux ✓ Dommages électriques ✓ Bris de machines ✓ Vol – vandalisme ✓ Attentats, mouvements populaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant à définir par le souscripteur et à indiquer dans les Conditions Particulières. L'assureur interviendra au maximum à hauteur de ce capital.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsabilité Civile exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels : 8.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Individuelle accident des clients et individuelle agression 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la limite d'un capital global de 499. 446 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bris de machine (sur option) 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant à définir par le souscripteur et à indiquer dans les Conditions Particulières dans la limite de 76.000 €.. L'assureur interviendra au maximum à hauteur de ce capital. • Matériel professionnel, sans énumération des objets, et matériel informatique. • Le matériel de type sondes échographiques ou endoscopiques RVG nécessitent une demande spéciale avec leur énumération.
<h2>LES OPTIONS – PAR CONTRATS SEPARES</h2>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Multirisque Immeuble (PNO) ▪ Protection Juridique 	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'assuré est propriétaire du bâtiment renfermant son cabinet, celui-ci sera à assurer par contrat séparé • Couverture jusqu'à 30.000€ par sinistre.